

Pour une politique de prévention des accidents de la vie courante

Le colloque du 29 novembre 2007 a réuni des représentants des organisations de consommateurs, des fédérations sportives, des fédérations professionnelles, mais aussi des institutions des pouvoirs publics, afin de débattre sur les nouveaux enjeux de la sécurité des consommateurs. Cette rencontre a permis de dresser un constat épidémiologique des accidents de la vie courante (AcVC) et de recenser l'information des consommateurs et la communication sur les risques de la vie quotidienne. Elle a aussi abordé deux volets particuliers : la sécurité des produits et des services à l'heure d'internet et celle des sports de loisirs. En substance, le colloque du 29 novembre 2007 a fait ressortir que le dispositif national de prévention mis en place depuis plusieurs années par différents acteurs ne parvient pas à endiguer ce fléau que sont les AcVC¹. Face à ce constat d'échec, il fallait aller plus loin, pour proposer les bases d'une politique de prévention plus efficace. Cette première manifestation a donc été prolongée le 10 juin 2008 avec le forum « Prévenir les accidents de la vie courante », rassemblant un même public d'acteurs privés et publics, forum dont les travaux font l'objet du présent *Livre blanc de la sécurité des consommateurs*.

La démarche adoptée

Pour élaborer ce *Livre blanc*, une phase de concertation mobilisant experts et acteurs de terrain a été engagée, de mars à mai 2008, sous la forme d'ateliers, autour de six thèmes prioritaires :

- la sécurité des enfants ;
- la sécurité des pratiquants de sports de loisirs ;
- la sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif ;
- la prévention des incendies domestiques ;

- la prévention des chutes au domicile des personnes âgées ;
- l'épidémiologie des AcVC.

Le pilotage des ateliers était assuré par un président, assisté d'un rapporteur, sous la responsabilité d'un comité de pilotage comprenant les trois partenaires à l'origine de la démarche (la CSC, l'INC et Macif Prévention). La synthèse des travaux de chacun de ces ateliers a été validée lors du forum du 10 juin 2008. Chaque thème traité comporte une analyse de l'accidentologie recensée et de l'environnement juridique concerné ; un bilan des actions menées, notamment en matière de prévention aussi bien au plan national qu'au niveau local ; ainsi qu'une analyse du rôle des partenaires de terrain dans les actions conduites. Il débouche sur des propositions d'actions concrètes. Chaque thème est présenté systématiquement en trois temps : état des lieux, enjeux, recommandations.

Pour traiter chaque thème, les présidents et rapporteurs ont consulté un panel d'experts. Au total, 125 d'entre eux ont été consultés, selon la répartition suivante :

- la sécurité des enfants, 27 ;
- la sécurité des pratiquants de sports de loisirs, 26 ;
- la sécurité des personnes en situation de handicap visuel et auditif, 26 ;
- la prévention des incendies domestiques, 17 ;
- la prévention des chutes au domicile des personnes âgées, 16 ;
- l'épidémiologie des accidents de la vie courante, 13.

Le forum du 10 juin 2008 a validé les conclusions de chaque atelier. Présidents et rapporteurs ont brièvement présenté leurs synthèses respectives, qui avaient été préalablement adressées aux participants pour préparer le débat. Suggestions, remarques, amendements, ont été pris en compte dans la rédaction finale, soit dans le corps du texte,

1. Les actes du colloque, *Les Nouveaux Enjeux de la sécurité des consommateurs*, (éditions INC Documents), sont disponibles sur les sites internet : conso.net (INC) ; securiteconso.org (CSC) ; et macif.fr, rubrique prévention (Macif Prévention).

si le président et le rapporteur en étaient d'accord, soit, en cas de désaccord, signalés comme tels dans le texte publié. Avec 141 participants, la journée du 10 juin 2008 a connu une forte participation – supérieure à celle du colloque du 29 novembre 2007 qui avait déjà réuni 130 personnes – répartie ainsi :

- collectivités territoriales, 1 ;
- fédérations sportives, 5 ;
- organisations professionnelles, 11 ;
- autres organismes (fondations, associations), 11 ;
- organisations de consommateurs, 12 ;
- secteur santé, 12 ;
- autres entreprises, 12 ;
- établissements publics, 24 ;
- entreprises d'assurance, 25 ;
- administrations d'État, 28.

Sept cents invitations avaient été adressées, déclenchant 174 inscriptions, soit un taux de réponse positive de 25%. Le taux de participation effectif s'établit à 20% des invitations adressées, un taux sensiblement supérieur à celui recueilli pour ce type d'événement. La jauge de la salle étant de 200 places, le taux moyen de remplissage s'établit par conséquent à 70,5%. Ces données font ressortir la forte implication des experts et des publics sur la prévention des AcVC, qui révèle le haut niveau des attentes, mais aussi le fort potentiel d'acteurs, d'opérateurs et de relais susceptibles d'être mobilisés dans le cadre d'une nouvelle politique coordonnée dans ce domaine. Le *Livre blanc* comprend également deux autres parties. D'une part, douze risques spécifiques sont analysés en détail, afin d'apporter un éclairage technique, en complément des thèmes traités en ateliers et rappeler des recommandations qui n'ont pas été suivies d'effets. D'autre part, dix-huit contributions ont été apportées par dix associations de consommateurs agréées, des établissements publics œuvrant dans ce domaine (Cnaf, INPES)², des associations familiales et des organisations professionnelles. Ces organismes étaient invités à répondre à quatre questions :

- Selon vous, quelle place faut-il accorder à la

prévention des AcVC ?

- Quel regard portez-vous sur les politiques menées jusqu'à présent ?
- Quelles actions prioritaires devraient être menées ?
- Quelles initiatives souhaitez-vous prendre dans ce domaine ?

Par ailleurs, la CSC a organisé un forum électronique sur son site internet, securiteconso.org, destiné à recueillir les commentaires et les témoignages des consommateurs sur tous les sujets relatifs à leur sécurité.

Des recommandations convergentes

La diversité des situations examinées (enfance, personnes âgées, handicaps) et des risques analysés (activités de sports de loisirs, incendies domestiques, chutes à domicile) conduit à des recommandations adaptées à chaque cas d'espèce. Le lecteur trouvera dans chacune des contributions du livre blanc le détail de ces propositions spécifiques. Pour autant, à l'issue de ce travail particulièrement foisonnant, la convergence de bon nombre de recommandations mérite d'être soulignée.

La première convergence concerne la mesure statistique et épidémiologique des AcVC en eux-mêmes. On ne pourra pas parvenir à définir et mettre en œuvre des actions et des politiques de prévention adaptées si les outils de mesure demeurent imprécis et incomplets. C'est pourquoi la question de l'épidémiologie des AcVC a fait l'objet d'un atelier et d'une contribution distincte au sein du livre blanc, mais chacun des cinq autres ateliers thématiques a pointé les insuffisances et les améliorations possibles dans ce domaine. L'atelier consacré à l'épidémiologie a plus particulièrement relevé la nécessité : de mobiliser dans le champ de l'épidémiologie ; d'améliorer la coordination interministérielle ; de créer un observatoire national des AcVC ; d'utiliser les ressources des professionnels, fabricants et distributeurs ; de pérenniser un système de recueil à

2. Caisse nationale des allocations familiales, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

plusieurs étages ; d'utiliser le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) comme outil de recueil de données ; d'introduire une composante « évaluation » dans le recueil des données ; d'introduire également un indicateur de comparaison pour hiérarchiser les problèmes ; de définir une fiche type de recueil pour les grosses enquêtes qualitatives ; enfin, d'engager des enquêtes spécifiques sur l'exposition aux risques des enfants. En définitive, on soulignera ici que, en toute logique et dans un souci d'efficacité, l'amélioration des outils de mesure constitue sinon un préalable, du moins une condition essentielle à la mise en place d'une politique de prévention générale des AcVC, déclinée ensuite pour chacun des risques particuliers et chacune des situations analysées³.

La deuxième convergence concerne le rôle moteur de la législation et de la réglementation qui, sans être exclusif d'autres modes de régulation et surtout de la responsabilité des opérateurs (fabricants et distributeurs de produits, par exemple), demeure décisif pour orienter les comportements et prendre les mesures nécessaires à l'intérêt public. Dans le contexte de libre circulation des personnes et des produits, il est essentiel d'agir au plan européen dans ce domaine et la France peut ici prendre des initiatives fortes : adopter la révision de la directive « jouets » durant la présidence française de l'Union européenne et promouvoir l'adoption d'une directive sur les articles de puériculture⁴; baliser et signaler au moyen d'une signalétique définie au niveau européen les zones à risque au sein des espaces naturels de pratique de sports de loisirs⁵; adopter un plan national de prévention des chutes des personnes âgées répondant aux préconisations contenues dans la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 31 mai 2007 sur la

prévention des blessures et la promotion de la sécurité⁶. En outre, la législation et la réglementation nationale peuvent être améliorées en modifiant le code de l'urbanisme et du logement pour mieux prévenir les défenestrations d'enfants⁷; en imposant la détection et l'alarme incendie dans les habitations, ou en fixant les procédés d'isolation thermique ou phonique dans l'habitat⁸.

La troisième convergence tient au rôle majeur que peut jouer la normalisation dans la prévention des AcVC, par exemple pour les jouets et les vêtements⁹, ainsi que pour les produits et équipements à destination des personnes en situation de handicap¹⁰, ou encore pour mettre en place, au plan européen, une norme harmonisant les niveaux de pistes de ski alpin¹¹. Ce rôle dévolu à la normalisation implique de maintenir et même accroître le niveau des crédits qui y sont consacrés, de soutenir la participation des organisations de consommateurs et de l'ensemble des acteurs de la société civile à ces travaux et d'inciter les fédérations professionnelles à diffuser auprès de leurs adhérents les informations utiles sur l'état de la normalisation.

Au-delà des procédures de normalisation proprement dites, l'impératif d'une coopération avec les professionnels a été mis en avant par la plupart des ateliers. L'atelier relatif à la sécurité des personnes en situation de handicap visuel et auditif recommande ainsi de lancer une réflexion avec les industriels pour permettre l'identification par les déficients visuels des produits dangereux et des dates limites de consommation des produits alimentaires. Il propose également de sensibiliser les fabricants à l'innovation, pour mettre sur le marché des produits de nature à sécuriser les gestes de la vie quotidienne des déficients

3. Se reporter en premier lieu aux recommandations de l'atelier n° 6 sur l'épidémiologie des AcVC, mais aussi : au point 3.1. de l'atelier n° 1 consacré à la sécurité des enfants ; aux points 5 et 8 de l'atelier n° 2 consacré à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs ; au point 3.1.3 de l'atelier n° 4 consacré à la prévention des incendies domestiques ; au point 3.1 de l'atelier n° 5 consacré à la prévention des chutes au domicile des personnes âgées.

4. Cf. point 3.2.2 de l'atelier n° 1 consacré à la sécurité des enfants.

5. Cf. point 3.1. de l'atelier n° 2 relatif à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs.

6. Cf. point 3.6.3 de l'atelier n° 5 consacré à la prévention des chutes au domicile des personnes âgées.

7. Cf. point 3.2.3 de l'atelier n° 1 consacré à la sécurité des enfants.

8. Cf. points 3.1.1 et 3.2.4 de l'atelier n° 4 consacré à la prévention des incendies domestiques.

9. Cf. point 3.3. de l'atelier n° 1 consacré à la sécurité des enfants.

10. Cf. point 3.3. de l'atelier n° 3 consacré à la sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif.

11. Cf. point 3.2 de l'atelier n° 2 consacré à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs.

visuels et auditifs, ainsi que pour développer la conception universelle des équipements domestiques afin de permettre leur diffusion la plus large à moindre coût¹². L'atelier relatif à la prévention des chutes au domicile des personnes âgées suggère une mobilisation conjointe des professionnels de l'habitat et du secteur sanitaire et médicosocial¹³. L'atelier consacré à l'épidémiologie des AcVC propose d'utiliser les ressources des professionnels, fabricants et distributeurs pour mieux prendre la mesure des risques¹⁴.

La quatrième convergence relevée tient au caractère indispensable d'une mobilisation et d'une coordination des acteurs locaux de proximité. L'atelier consacré à la sécurité des enfants pointe en particulier la nécessité de la diffusion de messages de prévention à l'école, dans les maisons de la petite enfance, les centres de loisirs associatifs ou municipaux¹⁵. L'atelier consacré à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs invite à mieux repérer les établissements d'activités physiques ou sportives et à exploiter systématiquement leurs données¹⁶, quand celui consacré à la sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif préconise d'imposer des normes d'aménagement de l'espace urbain, des transports et plus globalement, des espaces publics pour généraliser la présence d'équipements de sécurité¹⁷.

L'atelier relatif à la prévention des chutes au domicile des personnes âgées relève enfin la nécessité de faire jouer un rôle d'alerte aux professionnels agissant dans la proximité, de coordonner les programmes de prévention au plan local et de faciliter les appels à projets et les réponses qui sont apportées au plan local et, enfin, de reconnaître le rôle pilote des conseils généraux, « *chefs de file de la prévention dans les départements, territoires pertinents de l'action sanitaire et sociale au plan local* »¹⁸.

La cinquième convergence tient à une meilleure diffusion des « bonnes pratiques » qui ont déjà été expérimentées

et mises en œuvre avec succès. Ainsi, l'atelier consacré à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs propose-t-il de rendre obligatoire les questionnaires de santé avant toute inscription dans un établissement sportif ou à un événement sportif de masse¹⁹, tandis que l'atelier consacré à la prévention des chutes des personnes âgées déplore que « *les interventions relevant des secteurs sanitaire, social, sportif, associatif, hospitalier [soient] trop cloisonnées* » et invite « *à développer des synergies entre ces intervenants pour pouvoir optimiser une réponse de prévention basée sur une amélioration de l'équilibre, qui est considéré comme essentiel pour diminuer le nombre de chutes et prévenir leurs récurrences* »²⁰.

Une politique d'information cohérente sur les accidents de la vie courante

Les recommandations des six ateliers convergent également sur le rôle de l'information et de la communication sur les AcVC. Si ces actions ne sont pas suffisantes en elles-mêmes, elles sont indispensables pour accompagner la mise en place de mesures appropriées, que celles-ci relèvent des champs de la législation et de la réglementation, de la normalisation ou de dispositifs de prévention propres à chaque filière économique.

La nécessité de disposer de notices simplifiées mettant en avant les consignes de sécurité relatives aux produits, comportant des schémas clairs, un texte bien traduit et une validation par des panels de consommateurs, demeure impérative²¹.

Mais une bonne articulation entre les actions de prévention menées et l'information du public apparaît fondamentale :

- ainsi, rendre obligatoire par la loi des dispositifs de détection et d'alarme incendie dans les habitations ne

12. Cf. points 3.3.6 à 3.3.9.

13. Cf. point 3.3.2.

14. Cf. point 3.5.

15. Cf. points 3.5 et 3.6.

16. Cf. point 3.5.17. Cf. point 3.3.1.

17. Cf. point 3.3.1.

18. Cf. points 3.2 et 3.6.1.

19. Cf. point 3.9

20. Cf. point 3.4.2.

21. Cf. point 3.4.1 de l'atelier consacré à la sécurité des enfants.

suffit pas. Il faut qu'une campagne d'information, destinée à sensibiliser la population en utilisant les médias aux heures de grande écoute accompagne l'entrée en vigueur de la loi, à l'instar de ce qui a été fait pour l'automobile²²;

- l'incitation au port du casque de vélo pourrait être recherchée en mettant en place des actions de communication susceptibles de rendre ce comportement plus « tendance »²³;
- les consommateurs doivent être mieux informés sur les étiquetages des produits, et en particulier sur la signification du marquage CE et des normes européennes et françaises²⁴.

En première analyse, les manifestations des risques, de nature et d'intensité variables selon les catégories de population et leurs situations (enfants, personnes âgées...), mais aussi la grande diversité des risques, semblent condamner par avance toute action fédératrice dans ce domaine. Il serait ainsi impossible de conduire sinon une campagne d'information sur les AcVC, du moins de définir et mettre en œuvre un plan national de communication articulant les actions menées selon les situations et les risques. Tel n'est pourtant pas notre avis.

On relèvera en premier lieu que nombre des AcVC ont en commun de survenir dans des lieux et des situations perçus *a priori* comme sécurisés (le domicile, voire le cadre de vie le plus familier – voir par exemple les accidents survenant dans la pratique des sports de loisirs ou dans les magasins). L'information dans ce cas se heurte aux mêmes risques : celui que les récepteurs la perçoivent comme intrusive, puisque relevant du cadre de la vie privée ; celui d'une vigilance moindre de chacun par rapport aux risques, car atténuée par le fait que chacun est placé dans un cadre familier et *a priori* rassurant ; celui enfin d'une assurance excessive (« fausse sécurité ») apportée par tel ou tel dispositif préventif, qui peut conduire là aussi à une atténuation de la vigilance (cas de la protection des piscines, qui ne dispense pas les

parents de surveiller leurs enfants), voire à une majoration de la prise de risques (cas des casques à vélo). Ces difficultés communes justifieraient que l'ensemble des campagnes d'information lancées fasse l'objet d'une signature unique, faisant ressortir que la prévention des AcVC est un combat quotidien, dans un cadre familier et qui se gagnera avec la vigilance et le sens des responsabilités de chacun.

En outre, certains lieux ou certaines situations sont propices à l'existence de plusieurs risques, de nature différente, ce qui implique de communiquer de manière complète et transversale sur les actions de prévention. C'est le cas, par exemple, de la maison, dans laquelle peuvent survenir aussi bien des incendies domestiques que des accidents de piscine, en passant par des chutes. L'INC a ainsi développé un jeu éducatif à destination des jeunes enfants, *Théo et Léa, une journée à la maison*, qui prend en compte la multiplicité des risques potentiels à domicile. Cette approche peut être fructueuse et efficace sur le terrain de la sensibilisation aux risques des AcVC, comme elle l'est, de manière analogue, pour les campagnes sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, les énergies renouvelables et la gestion des déchets au domicile des particuliers (campagnes Ademe), embrassant sous une signature commune l'ensemble des actions de développement durable qui peuvent être conduites par les particuliers, tout en déclinant chacun des problèmes et chacune des solutions qui peuvent être apportées.

Enfin, si les actions de prévention qui doivent être menées sont particulières à chaque situation et à chaque risque, il est indispensable de donner une cohérence et une lisibilité à la relance d'une politique nationale de prévention des AcVC. L'atelier consacré à l'épidémiologie des AcVC propose ainsi de faire des AcVC une « *grande cause nationale* »²⁵, en relevant que l'avantage de cette désignation « *est qu'elle permet de donner de la visibilité à un phénomène comme les AcVC, qui reste mal connu*

22. Cf. point 3.1.2 de l'atelier consacré à la prévention des incendies domestiques.

23. Cf. point 3.2. de l'atelier consacré à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs.

24. Cf. point 3.4 de l'atelier consacré à la sécurité des pratiquants de sports de loisirs.

25. Cf. point 3.2.

des consommateurs eux-mêmes du fait de son hétérogénéité ». En outre, l'agrément par le Premier ministre d'une telle campagne, présentée par des organismes à but non lucratif, ouvre droit chaque année à la diffusion gratuite de messages par le service public de l'audiovisuel. Cet agrément permet également de récolter des fonds (dons, collectes), qui peuvent être affectés à des actions d'information ou à des programmes de recherche. Il permet aussi une meilleure prise en compte des problématiques par les Groupements régionaux de santé publique, alors qu'aujourd'hui celle des AcVC ne l'est pas au titre de la santé publique.

Sans préjudice de cette proposition, une première initiative forte pourrait être prise, qui consisterait à construire un portail internet de la prévention des AcVC, suggérée par l'atelier consacré à la sécurité des enfants²⁶. Ce portail aurait pour vocation de mettre en ligne tout à la fois les actions et les dispositifs mis en place par les différentes administrations de l'État impliquées et les initiatives prises par les organismes professionnels et représentants de la société civile autour de ces questions, actions qui seraient sélectionnées en fonction de leur caractère effectif et pertinent par rapport aux risques concernés.

Ce portail devrait donc refléter une double mobilisation : celle des pouvoirs publics, qui réalisent déjà des actions concrètes et s'engageront plus encore dans ce domaine ; et celle des acteurs de la société civile et du monde professionnel, ce qui est une manière de capitaliser sur la mobilisation très réelle intervenue à l'occasion du lancement de l'initiative CSC - INC - Macif Prévention. En prenant en compte cette double mobilisation, le portail revendiquerait clairement que les AcVC sont l'affaire de tous : celle de l'État, évidemment, mais aussi celles des acteurs de la société civile et des entreprises, qui peuvent contribuer concrètement et à leur niveau, à la réalisation d'un objectif d'intérêt général, prévenir les AcVC. Ce portail aurait un triple objectif : fournir au

grand public de l'information destinée à prévenir les AcVC ; mettre à disposition des organisations de consommateurs, des associations familiales, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des outils pédagogiques et d'information permettant de mettre en place des actions de prévention à leur niveau ; la mise à disposition de documents reproductibles libres de droits pourrait être privilégiée à cet égard, ainsi que le référencement des outils existants ; constituer une plateforme de références sur la prévention des AcVC.

Soulignons, pour finir, la nécessité d'une cohérence de la communication publique sur l'ensemble des risques, au-delà de l'impératif d'une information sur les AcVC en tant que tels. L'atelier sur la sécurité des pratiquants de sports de loisirs pointe ainsi la nécessité de créer un programme de prévention national sur les bons gestes sportifs et les pratiques raisonnées, complétant et articulant les messages délivrés dans le cadre du Programme national nutrition santé²⁷.

Amélioration de l'épidémiologie des AcVC, rôle moteur de la législation et de la réglementation, mais aussi de la normalisation, mobilisation et coordination des acteurs locaux, meilleure diffusion des bonnes pratiques, cohérence et forte ambition de la politique de communication suivie : toutes ces recommandations, au-delà des spécificités propres à chaque situation et à chaque risque, qui ont toutes leur importance, dessinent bien les contours d'une politique nationale des AcVC que le présent *Livre blanc* appelle de tous ses vœux. Les partenaires de cette initiative (CSC, INC, Macif Prévention) considèrent qu'il sera indispensable de dresser le bilan des actions qui seront engagées. Nous vous donnons donc rendez-vous à tous en juin 2009, sous une forme qui reste à arrêter en concertation avec vous, pour faire le point sur l'engagement des pouvoirs publics, l'implication des acteurs et, souhaitons-le, les premiers résultats d'une politique destinée à rendre plus sûre la vie quotidienne de nos concitoyens.

26. Cf. point 3.4.2

27. Cf. point 3.10.